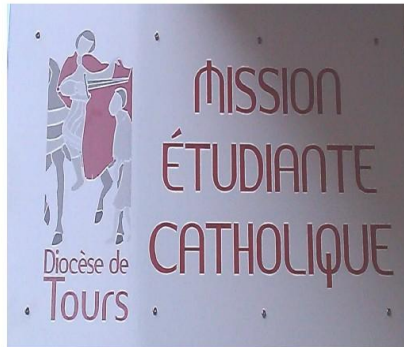


2012-2013



LES FOYERS AU SERVICE DE LA MISSION ÉTUDIANTE CATHOLIQUE DE TOURS

Les foyers au service de la Mission Etudiante Catholique de Tours

Foyers Saint Julien et Notre Dame

Le projet

A la rentrée de septembre 2012, la Mission Etudiante du diocèse de Tours s'appuie sur deux foyers étudiants pour dynamiser sa pastorale : le foyer Saint Julien accueillant des étudiantes (filles) et le foyer Notre Dame accueillant des étudiants (garçons).

Ces foyers rassemblent une dizaine d'étudiants qui s'engagent à une vie communautaire où chacun se met au service de la Mission Etudiante. Cet engagement pastoral a pour but d'approfondir leur foi chrétienne au service de l'Eglise, tout en poursuivant leurs études universitaires. L'année passée en foyer peut permettre une croissance vers une foi adulte et peut être l'occasion d'un discernement pour une vocation sacerdotale ou religieuse.

La communauté se forme pour une année scolaire (de septembre à juin). Toutefois un jeune peut renouveler pour une année son engagement à la Mission Etudiante dans le foyer.

La vie communautaire des foyers est accompagnée sur les deux lieux par une équipe composée du prêtre aumônier des étudiants, du gérant des deux foyers et des jeunes professionnels résidant au 2^{ème} étage du 24 rue Colbert.

Les étudiants des foyers sont appelés dans l'équipe d'animation à laquelle se rattache d'autres étudiants eux-mêmes appelés à collaborer à la Mission Etudiante. Ils participent activement à l'animation du jeudi, le temps fort de la semaine avec la messe à 19h (église Saint-Julien) suivie du repas et d'une soirée à thème (soirée intelligence de la foi, question d'actualité ou d'une veillée de prière, détente). Au long de l'année, des week-ends sont proposés.

A qui s'adressent les foyers de la Mission Etudiante ?

Les critères d'accueil sont les suivants :

- être un jeune homme (Notre Dame) / fille (Saint Julien)
- célibataire.
- âgé d'au moins 18 ans.
- étudiant et, dans certains cas, jeune professionnel.
- vivant sa foi chrétienne.
- acceptant la charte de vie du foyer et le règlement intérieur propre au foyer.
- éventuellement désirant discerner une vocation.
- une lettre de motivation.
- un entretien avec François Chevrier (gérant) et le Père Jean- Emmanuel Garreau (aumônier des étudiants)

Le cadre

Les foyers de la Mission Etudiante sont proposés à 10 étudiants afin de partager une année de vie fraternelle dans un cadre paisible et propice à l'étude. Les foyers sont situés en centre ville à proximité de la Loire, parcs, musées, bus et gare.

Foyer Saint Julien :

- foyer de filles
- 4 chambres
- installé au premier étage des locaux de la Mission Etudiante Catholique de Tours
- 24 rue Colbert, 37000 TOURS.

Foyer Notre Dame :

- foyer de garçons
- 6 chambres
- installé au deuxième étage du presbytère de Notre-Dame la Riche
- 7 rue Delpérier, 37000 TOURS.

Description des foyers :

- chambres meublées (de 15 à 25 m²).
 - une salle d'eau et wc : communs
 - une cuisine équipée
 - un salon
 - une connexion wifi
 - machine à laver, fer à repasser
- Il est possible de recevoir les APL.

L'équipe d'animation des foyers

Le foyer Notre Dame est animé par le Père Jean Emmanuel Garreau et François Chevrier et le foyer St Julien par de jeunes professionnels en colocation dans le même immeuble.

Le foyer Notre Dame est en lien avec le curé de la paroisse de Notre-Dame la Riche et le service des vocations.

Les deux foyers contribuent au projet de la Mission Etudiante et collaborent avec le responsable de la Mission Etudiante.

Cinq objectifs pour un projet de vie au sein des foyers de la Mission étudiante

1°) Poursuivre ses études

2°) Approfondissement de la vie spirituelle et vie de prière

Chaque foyer dispose d'un oratoire pour des temps de prière personnelle ou communautaire.

Un temps de prière est proposé à l'occasion du dîner communautaire hebdomadaire. Un partage de la Parole de Dieu est vécu lors des préparations de messes du jeudi pour la Mission Etudiante, au rythme d'une fois par mois.

Les étudiants en foyers participent au temps fort du jeudi de la Mission Etudiante (19h messe suivie du repas et 20h45 soirée à thème ou veillée de prière) ainsi qu'à la retraite spirituelle et à la marche régionale.

3°) Vivre une vie fraternelle

Le dîner communautaire hebdomadaire est préparé à tour de rôle et pris ensemble. Toutes les six semaines, ce temps communautaire est commun aux deux foyers avec participation des autres membres de l'équipe d'animation à la Mission Etudiante.

4°) Approfondir sa foi

Les soirées du Jeudi à la Mission Etudiante et les week-ends proposés au long de l'année sont les temps privilégiés pour approfondir sa foi.

5°) Etre acteur de la vie d'Eglise

Chaque mois, à tour de rôle les membres des foyers assureront différents services :

- Préparation et animation de la messe des étudiants du jeudi
- Préparation du repas du jeudi
- Accueil et intendance de la maison au 24 rue Colbert
- Rangement et vaisselle du jeudi

= Prévoir deux heures par semaine.

Engagement d'une année et conditions matérielles

Je m'engage à participer:

- ☒ à l'Equipe d'Animation Pastorale de la Mission Etudiante
- ☒ au Week-end de rentrée avec l'Equipe d'Animation Pastorale : 1 et 2 septembre 2012
- ☒ au Week-end d'intégration : 29 et 30 septembre 2012
- ☒ au Week-end de retraite spirituelle (date à déterminer)
- ☒ à la Marche étudiante régionale (date à déterminer)
- ☒ à la Journée de relecture (date à déterminer)

- ☒ au diner hebdomadaire (le mercredi) en foyer
 - dont 4 se vivront en interfoyer
 - avec une fois par mois préparation de la messe étudiante du jeudi

- ☒ à préparer durant l'année (en équipe) de 4 à 8 repas du jeudi soir à la Mission Etudiante.
- ☒ à participer régulièrement aux activités du jeudi de la Mission Etudiante.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur (cf.ci-joint)

Outre l'engagement à suivre la charte de vie, chaque étudiant signe le contrat suivant :

- Je verse 240 € + charges au début de chaque mois, de septembre à juin, pour participation financière, pour les charges et les frais du foyer. Je règle par chèque à l'ordre de « association diocésaine de Tours » pour le foyer Saint-Julien ou « paroisse Notre Dame la Riche » pour le foyer Notre Dame.
- J'accepte de régler la totalité des 10 mensualités, même si je dois interrompre ma présence au foyer plus tôt (avant le 30 juin). Le paiement s'effectue avant le 5 du mois en cours.
- Je verse une caution de 240 € (deux cent quarante euros) sous forme de chèque qui ne sera pas débité. Il me sera rendu selon l'état des lieux des locaux et l'établissement du quitus en fin d'année.
- Je fournis une attestation d'assurance responsabilité locative et une photocopie de ma carte d'assuré social.
- Si je fais installer une ligne fixe téléphonique, j'en assume les frais de mise en service, d'abonnement, des communications et de résiliation.

Règlement intérieur du Foyer Saint Julien

Préambule :

Le règlement intérieur précise les règles de fonctionnement matérielles et collectives du foyer.

A LE FOYER AU SERVICE DE LA VIE DE LA MISSION ETUDIANTE

S'inscrire au foyer Saint Julien implique mon adhésion aux projets de la Mission Etudiante.

Je m'engage à être au service de l'intendance et de la vie de la maison du 24 rue Colbert, en lien avec la charte de vie du foyer.

B LA VIE QUOTIDIENNE ET LES SERVICES

1) Le foyer est ouvert du 1^o septembre au 30 juin ; ainsi que les week-ends et pendant les vacances, durant l'année scolaire.

Les 4 chambres, la salle commune, la cuisine, sont situées au premier étage, 24 rue Colbert, l'oratoire est situé au rez-de-chaussée.

Les étudiantes des foyers peuvent inviter leurs amis de 8h à 22h pour travailler ou simplement se détendre.

2) Je me soucie de la tranquillité des résidentes du foyer.

Je m'organise aussi après 22h00 pour respecter le silence dans les parties communes et dans les chambres.

3) Je dispose d'une clé d'accès à l'immeuble et à la mission étudiante ainsi qu'une clé de la porte du foyer au 1^{er} étage.

4) Je dispose d'un garage à vélo abrité au sous sol.

5) Nous choisissons un fonctionnement collectif dans l'organisation matérielle de la vie quotidienne. Nous sommes toutes responsables de la propreté, du respect des lieux et du bon ordre du foyer.

Nous nous organisons aussi pour assurer à tour de rôle, la préparation du repas hebdomadaire pris en commun ainsi que le service de nettoyage hebdomadaire des parties communes (salle commune, douche, WC, cuisine).

6) L'équipe d'animation du foyer (les jeunes professionnels du 2^{ème} étage du 24 rue Colbert) est notre interlocuteur. Cette équipe est chargée par l'aumônier de la Mission Etudiante de veiller au respect du règlement intérieur et à la bonne tenue des installations en lien avec le gérant François Chevrier. Elle régulera si nécessaire les problèmes d'organisation matérielle pouvant se présenter.

Nous lui signalons sans tarder les dysfonctionnements constatés (appareils ménagers défectueux, pannes, plomberie, électricité etc...), les besoins éventuels de renouvellement d'équipement.

Nous lui communiquons le planning d'entretien que nous aurons décidé chaque mois.

7) Nous sortons régulièrement les poubelles en les déposant dans les conteneurs attitrés situés au rez de chaussée. Le conteneur gris destiné à la collecte des ordures ménagères doit être sorti les lundis et jeudis soirs. Le conteneur jaune destiné à la collecte des cartons, papiers et plastiques est sorti les mardis soir.

8) Il est possible d'inviter des amis ou des membres de sa famille pour les repas, en entente avec l'équipe d'animation du foyer. Le matériel de cuisine, les ustensiles de cuisine et la vaisselle ne doivent pas être empruntés ou emportés dans les chambres. Ils doivent être nettoyés et rangés après leur utilisation.

9) Un réfrigérateur est à notre disposition. Je respecte les règles d'hygiène pour le stockage et l'emploi de la nourriture.

C LA CHAMBRE

11) Je dispose d'une chambre individuelle équipée (literie, armoire, chaises, bureau, etc....), L'accessibilité à internet se fait par Wifi.

Je ne dois pas sortir du mobilier.

Je n'ai pas le droit de prêter ma chambre ou d'héberger des personnes.

12) Un état des lieux contradictoire sera réalisé à l'entrée et au moment de mon départ définitif.

Je remets un chèque de 240 euros à l'ordre de « Association diocésaine de Tours » qui ne sera pas débité. La caution sera rendue selon l'état des lieux des locaux (chambre parfaitement propre et sans dégradations).

Je peux décorer ma chambre comme je le souhaite, apporter des objets personnels, en respectant l'état initial des lieux.

13) Il n'est pas autorisé de prendre ses repas dans la chambre.

14) Pour des raisons de sécurité :

- les appareils électriques de plus de 150W (bouilloire, halogène, spot, plaque électrique...) ne sont pas autorisés, de même que bougies, encens, lumignons etc.

- Aucun objet ne peut être déposé sur les balcons.

- Il est interdit de fumer dans les chambres, sur les balcons et dans tout l'espace du foyer.

J'ai lu et j'approuve le contenu du règlement intérieur

Nom

Prénom

Signature

Règlement intérieur du Foyer Notre Dame

Préambule :

Le règlement intérieur précise les règles de fonctionnement matérielles et collectives du foyer.

A. LE FOYER AU SERVICE DE LA VIE DE LA MISSION ETUDIANTE

S'inscrire au foyer Notre Dame implique mon adhésion aux projets de la Mission Etudiante.

Je m'engage à être au service de l'intendance et de la vie de la maison du 24 rue Colbert, en lien avec la charte de vie du foyer.

B- LA VIE QUOTIDIENNE ET LES SERVICES

1) Le foyer est ouvert du 1^{er} septembre au 30 juin ; ainsi que les week-ends et pendant les vacances, durant l'année scolaire.

Les 6 chambres, la salle commune : Cuisine-salle à manger-salon, la buanderie sont situées au deuxième étage, 7 rue Delpérier, l'oratoire est situé au rez-de-chaussée du presbytère.

Les étudiants des foyers peuvent inviter leurs amis de 8h à 22h pour travailler ou simplement se détendre.

2) Je me soucie de la tranquillité des résidents du presbytère.

Je m'organise aussi après 22h00 pour respecter le silence dans les parties communes et dans les chambres (montée et descente des escaliers en silence, utilisation de casques pour l'écoute des appareils radio ou musicaux, arrêt des visites et des conversations, limitation de l'utilisation du téléphone fixe ou portable).

3) Je dispose d'une clé d'accès à la porte d'entrée du presbytère et d'une clé du portail qui me permettent d'entrer et de sortir librement de jour comme de nuit et de rentrer mon vélo.

4) Le stationnement des voitures, motos, ou vélo est interdit dans la cour du presbytère.

Je dispose d'un garage à vélo abrité, situé à droite dans la cour, du côté du centre paroissial.

5) Nous choisissons un fonctionnement collectif dans l'organisation matérielle de la vie quotidienne. Nous sommes tous responsables de la propreté, du respect des lieux et du bon ordre du foyer.

Nous nous organisons aussi pour assurer à tour de rôle la préparation du repas hebdomadaire pris en commun ainsi que le service de nettoyage hebdomadaire des parties communes en dehors des périodes de vacances (cuisine-salle à manger-salon, douche, WC, buanderie).

6) Le gérant du foyer sera notre interlocuteur; chargé par l'aumônier de la Mission Etudiante et le curé de la paroisse Notre Dame la Riche de veiller au respect du règlement intérieur et à la bonne tenue des installations. Il réglera si nécessaire les problèmes d'organisation matérielle pouvant se présenter.

Nous lui signalons sans tarder les dysfonctionnements constatés (appareils ménagers défectueux, pannes, plomberie, électricité etc...).

Nous communiquons au gérant du foyer le planning d'entretien que nous aurons décidé chaque mois.

7) Nous sortons régulièrement les poubelles en les remisant dans les conteneurs situés près du garage à vélo.

8) Il est possible d'inviter des amis ou des membres de sa famille pour les repas, en entente avec les autres résidents. Le matériel de cuisine, les ustensiles de cuisine et la vaisselle ne doivent pas être empruntés ou emportés dans les chambres. Ils doivent être nettoyés et rangés après leur utilisation.

9) Un réfrigérateur est à notre disposition. Je respecte les règles d'hygiène pour le stockage et l'emploi de la nourriture.

C. LA CHAMBRE

10) Je dispose d'une chambre individuelle équipée (literie, armoire, fauteuil, bureau etc...), et d'une prise télécom que je peux activer à mes frais pour l'accès téléphone et ADSL. Toutefois, l'accessibilité à internet se fait par Wifi dans l'enceinte des bâtiments de la paroisse.

Je ne dois pas sortir du mobilier.

Je n'ai pas le droit de prêter ma chambre ou d'héberger des personnes.

11) Un état des lieux contradictoire et le relevé des consommations électrique seront réalisés à l'entrée et au moment de mon départ définitif.

Je remets un chèque de caution de 240 euros à l'ordre de « Paroisse Notre Dame La Riche » qui ne sera pas débité. La caution me sera rendue selon l'état des lieux des locaux (chambre parfaitement propre et sans dégradations).

Je peux décorer ma chambre comme je le souhaite, apporter des objets personnels, en respectant l'état initial des lieux.

12) Il n'est pas autorisé de prendre ses repas ou de consommer des boissons dans la chambre.

13) Pour des raisons de sécurité :

- les appareils électriques de plus de 150W (bouilloire, halogène, spot, plaque électrique...) ne sont pas autorisés, de même que bougies, encens, lumignons etc.

- Aucun objet ne peut être déposé sur le rebord extérieur des fenêtres.

- Il est interdit de fumer dans les chambres et dans tout l'espace du foyer.

14) Des sanitaires : WC, douche, un lave linge et un lave vaisselle sont disponibles à l'étage. Le lavabo de la chambre ne doit pas être utilisé pour laver du linge.

J'ai lu et j'approuve le contenu du règlement intérieur

Nom

Prénom

Signature

FICHE CANDIDATURE

Foyer Saint Julien – Foyer Notre Dame
Année 2012 – 2013

FICHE ETUDIANT

Nom _____ Prénom _____

Date de Naissance _____ Lieu _____

Téléphone de l'étudiant _____ Courriel _____

TYPE DE CHAMBRE DEMANDE

Chambre individuelle

Chambre double

ETUDES

Etablissement/Université fréquenté : nom, spécialité, adresse

PROFIL DE L'ETUDIANT

L'étudiant se décrit en quelques lignes : ses projets, ses engagements, ses désirs, ses loisirs...

LE CHOIX des FOYERS SAINT JULIEN ou NOTRE DAME

L'étudiant déclare avoir pris connaissance de la charte, des conditions matérielles et du règlement intérieur

L'étudiant motive en quelques lignes son choix dans le foyer

FICHE FAMILIALE

Nom et Prénom des Parents _____

Adresse et courriel des Parents _____

Téléphone du domicile et portable _____

Date et Signature de l'étudiant

FICHE FOYER

FOYER SAINT JULIEN, FOYER NOTRE DAME

Adresses	Foyer Saint Julien : 24 rue Colbert 37000 Tours Foyer Notre Dame : 7 rue Delpérier 37000 Tours
Gérant des foyers	François CHEVRIER
Aumônier des étudiants	P. Jean-Emmanuel GARREAU
Téléphone	02 47 20 31 16 – 06 84 10 49 47
Courriel	foyersdelamissionetudiante37@gmail.com
Site web	http://www.aumonerietours.sitew.com/
Description des chambres (double ou simple)	Un lit, un bureau, une armoire, une table de chevet, une lampe de chevet
Douches - WC	commun
Description des lieux	Une cuisine équipée, une salle commune
Services fournis	Wifi, oratoire, les salles de la Mission Etudiante
Services demandés	Participation à l'Equipe d'Animation Pastorale Messe : préparation et animation (une fois / mois) Repas : préparation et installation (une fois / mois) Rangement et vaisselle
Animation spirituelle et pastorale	Participation à 3 week-ends dans l'année + une journée de relecture
Approfondissement de la foi	Participation aux soirées du jeudi de la Mission étudiante
ORGANISATION	
Pour qui ?	Foyer Saint Julien FSJ : étudiante (filles) Foyer Notre Dame FND : étudiant (garçons)
Durée	1 an renouvelable
Chambres disponibles	FSJ : 4 FND : 6
Horaire d'ouverture	24h/24h
Participation financière	240 € + charges